

DE L'AUBE - JUIN 2010

ÉDITO

N° 70 – Juin 2010

REFORME DES RETRAITES : un projet injuste !

Le projet de réforme des retraites est désormais connu : pour l'UNSA, c'est un projet injuste.

La principale mesure consiste à reporter l'âge légal de l'ouverture des droits de 60 à 62 ans en 2018. Elle s'accompagne d'une mesure tout aussi nocive et qui a été souvent passée sous silence, celle qui consiste à repousser de 65 à 67 ans en 2018 l'âge à partir duquel il sera possible de toucher une pension sans décote quand on n'a pas suffisamment d'annuités de cotisations. Avec ce projet de réforme, pour beaucoup de salariés, qui ne pourront se permettre d'avoir une retraite amputée par la décote, l'âge effectif de la retraite sera donc de 67 ans. C'est en cela que ce projet est profondément injuste car cette mesure pénalisera avant tout les salariés aux périodes d'activités incomplètes et en majorité, ce sont des femmes.

Pour les salariés effectuant des travaux pénibles, ce recul de l'âge n'est en rien compensé par les mesures contenues dans le projet, alors que leur espérance de vie est la plus faible.

Pour les fonctionnaires, la hausse des cotisations aurait pu se comprendre dans le cadre d'une politique salariale dynamique pour la fonction publique. Or après des années de stagnation

des salaires, le gel des dépenses publiques et les 100 milliards d'euros de réduction du déficit jusqu'en 2013 annoncés par le Premier ministre vont amplifier l'austérité pour l'ensemble de la fonction publique.

Quant aux prélèvements nouveaux, ils se feront à dose homéopathique, frappent très peu les hauts revenus et ne correspondent pas à ce que l'UNSA avait demandé. Il suffit

d'ailleurs de comparer ce que vont rapporter les mesures d'âge supportées exclusivement par les salariés (19 milliards d'euros en 2018) et les recettes nouvelles (4,4 milliards d'euros). Par exemple, la tranche la plus élevée de l'impôt sur le revenu n'est augmentée que d'un point.

Plus que jamais, la balle est désormais dans le camp des salariés. Depuis des mois, les organisations syndicales assument leurs responsabilités dans le cadre de l'intersyndicale et des mobilisations qu'elle a impulsées.

Dispensé de timbrage



Déposé le : 24/06/2010

L'équipe départementale du SE-UNSA vous souhaite de bonnes vacances !

**Nos bureaux seront fermés du samedi 03 juillet
au mercredi 01 septembre 2010 inclus**

Pendant les vacances vous pouvez contacter :

Francis GRENET au 06.88.30.23.74 secrétaire départemental
Jean-Claude JACTAT au 06.08.74.44.14 secrétaire école
Hamdy OULD AMAR au 0609057375 secrétaire lycée-collège

SOMMAIRE

P.2

- Compte rendu de la CAPD des 28 et 31 mai 2010
- Compte rendu du conseil de formation continue du 17/06/2010

P.3

- Affectation et accueil des PFS
- Compte rendu du CTPD du 18 juin 2010
- Action pour l'école publique

P.4

- Mouvement intra 2nd dg
- Hors classe 2010 2nd dg
- Mouvement des PEGC
- Mouvement intra : ajustements

COMPTE RENDU DE LA CAPD DES 28 ET 31 MAI 2010

La CAPD s'est réunie pour traiter essentiellement du mouvement des instituteurs et des professeurs des écoles :

- ☞ 551 participants à cette première phase informative pour un total de 8411 vœux émis (592 participants en 2009)

- ☞ 58,08% des participants obtiennent leur mutation dont 60,63% grâce à leurs 3 premiers vœux.

- ☞ 13,60% des participants restent sans poste (75 enseignants).

- ☞ 15 postes restent vacants et seront attribués à la deuxième phase du mouvement.

Quelques situations posant problème ont été abordées notamment :

- ☞ la prise en compte des vœux même en cas de non retour de l'accusé de réception.

- ☞ l'étiquetage de certains postes en école primaire (un adjoint maternelle se retrouvant avec une classe de CM2 !)

- ☞ l'attribution des postes étiquetés « Maître formateur » dans les écoles ordinaires.

- ☞ les postes UPI en collèges et lycées qui peuvent être demandés à la fois par des enseignants du 1er et du 2nd degré.

- ☞ l'habilitation en langues pour les collègues originaires d'autres départements.

Ces situations seront à nouveau étudiées lors de groupes de travail au cours de la prochaine année scolaire en essayant d'y remédier soit par des opérations techniques au niveau du « logiciel mouvement », soit au niveau de l'annexe à la circulaire sur le mouvement intra départemental.

Point Ineat-Exeat :

11 demandes d'exeat pour 26 demandes d'ineat (dont 13 collègues de Haute-Marne).

Demandes de temps partiel :

Toutes les demandes de temps partiel (de droit ou sur

autorisation) ont été accordées par l'Inspecteur d'Académie

Hors classe PE :

21 nominations pour le département de l'Aube dont 17 directeurs d'école ou d'établissement spécialisé. Le point accordé par l'IA aux directeurs a considérablement modifié le tableau d'accès à la hors classe puisque initialement, sans ce point, seulement 5 directeurs auraient été promus.

Intégration des instituteurs dans le corps des PE par liste d'aptitude :

Au 1er septembre 2010, 7 instituteurs seront intégrés dans le corps des professeurs des écoles par leur inscription sur la liste d'aptitude (10 intégrations possibles). 3 instituteurs ayant réussi le concours interne PE 2010 seront également intégrés à cette date. Il reste une trentaine d'instituteurs dans l'Aube.

Stages de « remise à niveau » :

Lors des congés de printemps, 153 stages ont été organisés pour 791 élèves (ce qui représente 12% des élèves du CM2 du département).

D'autres stages sont prévus pour la première semaine de juillet et la dernière semaine d'août.

Commissions d'entretien pour les postes à profil :

Les organisations syndicales ont fait remarquer à l'Inspecteur d'Académie que le rôle de ces commissions était de plus en plus détourné. En effet, ces jurys devaient vérifier initialement les compétences et la motivation de candidats potentiels pour l'attribution de postes dits à exigences particulières. Or, de plus en plus souvent, nous constatons que ces entretiens servent de sélection pour ces candidats avec des enseignants pré-choisis par l'Administration qui obtiennent donc un avis favorable et d'autres plus ou moins indésirables qui se voient notifier un avis défavorable pour de vagues raisons (méconnaissance du poste, faible motivation, connaissances insuffisantes des textes et de la législation, ...)

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FORMATION CONTINUE DU 17 JUIN 2010

Le conseil départemental de la formation continue s'est réunie le 17 juin 2010 pour finaliser le contenu et le calendrier du plan départemental de la formation continue 2010/2011.

En préambule, l'Inspecteur d'Académie a rappelé les fortes contraintes budgétaires qui bloquent énormément le fonctionnement de la formation continue. De plus, la formation des futurs Professeurs Fonctionnaires Stagiaires (PFS) est prioritaire et occupe les formateurs pendant tout le premier trimestre. De fait, seuls les stages « institutionnels » (directeurs nouvellement nommés, NT1 et NT2, postes ASH non spécialisés) peuvent être organisés au cours de cette période.

Toutes ces contraintes obligent l'Inspecteur d'Académie à privilégier les stages écoles ou circonscriptions à public désigné pour des raisons de coût (pas de frais de déplacement ni de restauration). Quelques stages ouverts à candidatures (13 stages prévus) auront tout de même lieu mais à partir du deuxième trimestre. Les stagiaires retenus seront remplacés par des BDFC.

Une convention entre l'Université et l'Inspection Académique devra être signée pour définir le nouveau cadre des interventions de chaque partenaire dans le plan départemental de formation continue.

Inquiétude sur l'avenir de la formation continue :

Dans une série de documents envoyés aux Recteurs et aux IA, le MEN leur explique où et comment faire des économies de postes. Cette « chasse aux postes » concerne notamment la brigade de formation continue puisqu'il est indiqué : « la formation continue est la principale variable d'ajustement du remplacement : lorsqu'il y a tension sur les remplacements pour congés de maladie et de maternité, les stages de formation continue sont annulés afin de mobiliser les personnels des brigades sur le remplacement des absences pour maladie ou maternité. Cette situation n'est pas satisfaisante : il convient donc d'agir sur l'organisation de la formation continue pour maintenir son niveau, tout en permettant de réduire son poids sur le besoin de remplacement. » Plus loin, il est indiqué que la formation continue pourrait avoir lieu le mercredi ou pendant les vacances en dehors du temps de service.

A noter que ces directives ne touchent pas que la formation continue mais également tous les postes de RASED, de maternelles pour les moins de 3 ans, les conseillers pédagogiques, les TEMA,...

Voilà le cap fixé ! Evidemment, le SE-UNSA dénonce ces mesures qui vont à l'encontre du bon fonctionnement de l'école.

AFFECTATION ET ACCUEIL DES PFS

Dès la parution des résultats du CRPE, les heureux lauréats recevront la liste des classes de PE Maîtres Formateurs (et de MAT ?... à confirmer en fonction du nombre de reçus) qui les accueilleront de la rentrée aux vacances de la Toussaint. Ils devront formuler des vœux sur ces classes, et leur affectation sera prononcée au cours d'un groupe de travail le jeudi 8 juillet. Le critère d'attribution des classes sera le rang au concours.

Le 30 août, l'Inspecteur d'Académie accueillera les PFS en présence des IEN de circonscription et de tous les personnels en charge de leur encadrement.

Le 31 août, ils seront reçus par l'IEN de la circonscription de leur affectation, pour leur présenter leurs différents interlocuteurs, l'organisation de leur service et la mise en

place de leur évaluation. Puis, ils participeront aux journées de pré-rentrée prévues dans leur classe d'affectation. A partir de la rentrée de novembre, ils seront positionnés sur des postes de Titulaire Mobile de la Brigade Départementale pour faire des remplacements de longue durée. Le suivi sera dévolu au PEMF qui les a accueillis à la rentrée, en partenariat avec les conseillers pédagogiques de la circonscription de leur remplacement. 6 visites (plus ou moins en fonction des besoins) seront mises en place.

Lors de cette période, ils bénéficieront d'animations pédagogiques et de stages.

Nous leur souhaitons une bonne entrée dans le métier et beaucoup de courage à tous !

COMPTE RENDU DU CTPD DU 18 JUIN 2010

Ce Comité Technique Paritaire Départemental « d'ajustement » traitait des ouvertures et fermetures de postes dans le 1er degré et de l'affectation des moyens provisoires et compléments de service 2nd degré.

1er degré :

Il restait 6.5 postes de réserve à l'IA après le CDEN du 24 mars 2010.

⇒ **Ouvertures de postes :** TRAINEL maternelle, ROMILLY SUR SEINE Mignonnette maternelle, ROMILLY SUR SEINE Robespierre CLIS, CRENEY élémentaire et maintien d'un poste élémentaire à CHENNEGY (retrait annulé)

⇒ **Fermetures de postes :** PAYNS maternelle, CHERVEY maternelle, MAILLY LE CAMP élémentaire
Il reste 4.5 postes de réserve avec des situations sous surveillance notamment à : FONTVANNES maternelle, ROSIERES maternelle, LES RICEYS maternelle, LA CHAPELLE ST LUC Paul Bert élémentaire et TROYES Tauxelles élémentaire.

Assistants d'Education et Contrats Aidés :

Un point sur leur recrutement a été demandé par les organisations syndicales. L'Administration a répondu en précisant que dorénavant les recrutements en zone de réseaux de réussite scolaire (RRS) étaient privilégiés. Pour les contrats aidés, l'enveloppe d'emplois était maintenue (310 emplois) mais les contrats (Contrats Uniques

d'Insertion) passent désormais à 20 heures et sont moins rémunérés que les contrats aidés ou d'avenir.

2nd degré :

En déclaration préliminaire, nous avons à nouveau demandé que les compléments de service soient connus avant le mouvement intra pour que les collègues puissent faire des vœux en toute connaissance des supports existants.

Concernant les nouveaux stagiaires, nous avons précisé que ces collègues seront dans une situation difficile compte tenu de leur surcharge de travail et que d'autre part les postes bloqués mettent en difficulté les collègues qui participent au mouvement.

Modification de structure :

Beurnonville : suppression d'une classe de 6^{ème}

Jacobins : suppression d'une 6^{ème}, création d'une 4^{ème}

Le Noyer Marchand : suppression d'une 4^{ème}, création d'une 6^{ème}

Modification des moyens :

Nogent et les Jacobins : suppression de 3h UNSS dans chaque établissement

Transformation de poste :

Aix en Othe : le poste PEGC Lettres-Allemand est transformé en poste chaire Allemand

Pithou : le poste PEGC Lettres-Anglais est transformé en poste chaire Anglais

ACTION POUR L'ECOLE PUBLIQUE

Depuis le lancement de la campagne « Pour l'Ecole Publique » et de la pétition « Appel pour l'Ecole Publique », plus de 225 000 signatures ont été recueillies. C'est donc bien la plus importante action de promotion et de défense de l'école publique qui a été engagée depuis près de 20 ans.

Le SE-UNSA s'est pleinement investi dans cette action tant au plan national (pétition + rassemblement place de la République à Paris le samedi 19 juin) que départemental (lâcher de ballons place de l'hôtel de Ville à Troyes le même jour). Pourtant, le succès de cette action ne doit pas s'arrêter à cette date du 19 juin. En effet, le plan de destruction massive d'emplois publics dans l'Education Nationale qui a été dévoilé ces dernières semaines nous montre que les dangers de démantèlement de notre modèle républicain restent d'une cruelle actualité. Nous sommes face à un choix de société et nous vou-

lons une école de la réussite pour tous où la laïcité soit garantie pour que l'esprit critique des jeunes puisse s'aiguiser en toute liberté.

C'est pourquoi, dès la rentrée, nous poursuivrons l'organisation de la riposte contre la saignée budgétaire promise. Notre appel national pour l'école publique doit devenir avec ses 225 000 « engagés » l'outil de toutes et tous pour interpeller le gouvernement, les responsables politiques locaux puis les candidats aux échéances majeures. Notre engagement n'est pas tourné vers le passé mais vers l'avenir. L'Ecole de la République, l'Ecole du vivre ensemble est aujourd'hui au bord de l'implosion. Solennellement, nous le disons : nous ne les laisserons pas faire ! La promesse faite aux générations futures doit redevenir une priorité pour que les hommes et les femmes puissent vivre dans un monde plus solidaire.

Redonnons la priorité à l'Ecole Publique Laïque !

MOUVEMENT INTRA

Déclaration à l'ouverture des travaux des commissions d'affectation (Extrait)

Cette année encore, vous avez annoncé avant les commissions paritaires, un projet qui a, comme l'an passé, parfois été perçu comme un résultat définitif.

Le projet d'affectation engendre stress et insatisfaction.

Stress car ce n'est qu'un projet et une information incertaine est souvent plus angoissante qu'une attente d'information !

Insatisfaction car ce suivi qui se résume à l'envoi d'un courrier électronique est loin d'être considéré comme une aide personnalisée, comme indiqué dans la note de service.

Les élus du personnels que nous sommes, avons une autre conception de l'aide à apporter aux collègues.

Une fois de plus, à l'issue du mouvement, des collègues n'ayant pas eu satisfaction comprendront difficilement le recrutement de nouveaux contractuels dans leur discipline ainsi que le nombre d'heures supplémentaires importants disponibles dans les établissements.

Le dispositif d'affectation des stagiaires annoncé pour la rentrée 2010 traduit les effets négatifs directs de la réforme de la formation et du recrutement des enseignants. Ces affectations dans les établissements vont impacter directement le mouvement suite au blocage des postes.

Le SE-UNSA tient à dénoncer cette réforme, rappelle son opposition exprimée en CTPM. Le SE-UNSA en demande le retrait et revendique plus particulièrement que le concours soit placé en fin de M1 pour permettre une véritable formation professionnelle en M2 en IUFM.

A propos de la phase intra-académique, nous demandons un retour à la charte de la déconcentration de 1999 avec un barème encadré nationalement. Nous demandons également que la circulaire intra intègre les cas particuliers (Carte scolaire, APV...) car lors de la vérification des barèmes, certaines situations engendrent des blocages. Les collègues doivent pouvoir participer au mouvement en connaissant toutes les règles.

HORS CLASSE 2010

Évolution du nombre de Promotion

	2007		2008		2009		2010	
CORPS	NB	pts	NB	pts	NB	pts	NB	pts
CPE	4	160	5	160	8	140	8	140
Prof d'EPS	16	157.5	18	145.5	21	143	21	139,5
PLP	53	153	52	146.9	58	142.4	56	139.7
Certifié 2d	147	149.1	167	142	183	132,6	171	130
Certifié supérieur	5	167	7	7	8	145	7	133
Total	225		249		278		263	

PLP, certifiés, Prof d'EPS, CPE : Barème

- Note administrative + note pédagogique (sauf CPE) sur 100
- 11^{ème} échelon = 20 points
- 11^{ème} échelon = 10 points (0 si l'accès aux 3 derniers échelons se font à l'ancienneté)
- ZEP 5 points pour 3 ans, 10 points pour 5 ans
- Note du chef d'établissement sur 20 (implication dans la vie de l'établissement)
- Note du corps d'inspection sur 20 (investissement professionnel)

Les 2 dernières notes sont modulées en fonction de l'appréciation: défavorable ou réservé = 0/20; Favorable = 5/20; Très favorable = 10/20; Exceptionnel = 20/20

Ces appréciations peuvent varier dans un sens comme dans l'autre pour la prochaine campagne d'accès à la hors classe.

Les collègues qui avaient un avis défavorable ou réservé ont été exclus de la hors classe même s'ils avaient un barème supérieur à la barre.

Les collègues qui n'ont pas été inspectés depuis 5 ans, se voient attribuer la note moyenne de l'échelon.

PEGC: Le contingent de la classe exceptionnelle est de 20, le dernier promu avait un barème de 190. Les collègues qui avaient un avis défavorable ont été exclus ou éventuellement, pour quelques uns, mis en liste complémentaire. La liste complémentaire comporte 6 noms.

Agrégés : Les IPR ont retenu 140 collègues pour participer à la CAPN qui devrait se réunir début juillet. Environ 30% des collègues retenus à la CAPA obtiendront la hors classe.

Mouvement des PEGC

2 collègues sur les 8 qui participaient au mouvement ont obtenu satisfaction. Les postes PEGC restés libres seront transformés en postes certifiés.

MOUVEMENT INTRA : AJUSTEMENTS

Affectation provisoire à l'année (APA)

Possibilité de modification de l'affectation dans la mesure où des postes existent (cette possibilité n'est pas de droit).

Conditions : Rapprochement de conjoint (+ de 30 km si enfants, + de 50 km si pas d'enfants) ou problème de santé dûment justifié

Ajustement TZR APA et non-titulaires

Des modifications peuvent intervenir en fonction de l'affectation des stagiaires et des ajustements dans les établissements.

Corps concernés	Travaux	Date
COP, CPE	Affectations provisoires	05 juillet
PLP, EPS	Affectations provisoires	29 juin
Agrégés, Certifiés, AE	Affectations provisoires	30 juin - 1 et 2 juillet
MA et contractuels	Affectations	8 et 9 juillet
MA et contractuels	Ajustement	26 août
Agrégés, Certifiés, AE	Ajustement TZR + Stagiaires	24 août
CPE, PLP, EPS	Ajustement TZR + Stagiaires	25 août